**Texte de Albert RICCHI\***

**(*Cent papiers*, 3juillet 2018)**

Emmanuel Macron a reçu le 26 juin dernier son titre de chanoine d’honneur dans la basilique Saint-Jean-de-Latran (l’une des quatre basiliques majeures de Rome, siège de l’évêché de Rome, dont l’évêque n’est autre que le pape).

Le président de la République française est, grâce à ce titre, seul à pouvoir entrer à cheval dans l’enceinte de la basilique ! Il peut également prétendre à une stalle dans l’abbaye de Beauchêne (Cerizay), abbaye de chanoines réguliers de Saint-Jean de Latran !

On est chanoine de Latran dès lors qu’on est président de la République : «  C’est comme quand vous avez la légion d’honneur. Vous n’êtes pas obligé de vous la faire remettre, mais vous l’avez quand même. » a rappelé l’Elysée. Certes, mais certains anciens locataires de l’Elysée avaient refusé d’aller chercher ce titre dont les rois, puis les présidents français, héritent depuis Henri IV. François Hollande s’y était par exemple refusé, et avant lui François Mitterrand ou Georges Pompidou. Seul Nicolas Sarkozy s’y était précipité (en compagnie de Jean-Marie Bigard…) en clamant notamment que « l’instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur »…

Drôle de vision de l’histoire de France

Dans son homélie à Saint-Jean-de-Latran, Emmanuel Macron peu conscient des devoirs de sa charge, a confondu ses convictions personnelles et celles, dans ses fonctions, d’un président de la République qui se doit de représenter tous les Français sans discrimination.

Emmanuel Macron a fait l’éloge de la religion mais a fait en plus de la pub pour les catholiques. Il a ainsi d’une certaine façon insulté tous les autres croyants, protestants, orthodoxes, musulmans, juifs, etc. ainsi que les agnostiques, les athées, les libres penseurs.

Déjà, le 9 avril dernier au Collège des Bernardins, dans son adresse aux catholiques, Emmanuel Macron avait assuré vouloir « réparer », le lien « abîmé » entre l’Église et l’Etat :  » Je suis convaincu que la sève catholique doit contribuer encore et toujours à faire vivre notre Nation. »

L’ancien ministre Jean Glavany avait répliqué que contrairement à ce que disait le président, la République ne s’est pas faite avec l’Église catholique mais contre elle : «  Le parti religieux s’est opposé à la République, et systématiquement, au pouvoir civil ». L’ancien ministre rappelle ainsi les positions prises par le pape Pie XI (pontificat de 1922 à 1939), qui condamnait la République et excommuniait ceux qui voulaient réconcilier l’Église et l’État. « Cela a été d’une grande violence. Dire aujourd’hui que l’Église catholique a conforté la République ou a aidé à l’établir est un non-sens politique et je ne comprends pas pourquoi le président dit des choses pareilles. »

L’église catholique s’est par exemple régulièrement opposée aux grandes théories scientifiques, comme celles de Copernic, Galilée ou Darwin, pour autant qu’elles mettaient en cause sa vision du monde et de l’homme. Initialement, la terre n’était pas ronde puis ne tournait pas autour du soleil. Le système de Copernic sera condamné en 1616 et Galilée, fervent défenseur de la théorie copernicienne sera condamné par un tribunal ecclésiastique en 1633. En 1860, Darwin est condamné par une réunion d’évêques qui se tient à Cologne. Le pape interviendra ensuite à plusieurs reprises pour dénoncer la thèse selon laquelle l’homme descendrait du singe…

Laissons de côté l’origine de l’Etat du Vatican qui n’est pas historiquement un Etat mais une création largement factice, suite aux accords du Latran signés le 11 février 1929 par Benito Mussolini en personne ! Le quartier de 44 hectares du Vatican a été déclaré indépendant le 7 juin 1929 : un acte bilatéral entre l’Église catholique et le régime fasciste…

Quant aux grands bouleversements socio-politiques qui font désormais consensus : la République elle-même, les droits de l’homme, l’égalité de l’homme et de la femme, les conquêtes sociales, la conception civile du mariage, la libération sexuelle et l’acceptation du droit à la différence dans ce domaine (comme l’homosexualité), tout cela a toujours été refusé et combattu violemment par l’institution religieuse.

D’une manière générale aussi, le fanatisme est lié à la religion car elle seule a pu conduire aux croisades, aux bûchers de l’inquisition, à la torture, au massacre de la Saint-Barthélémy, à un antisémitisme passé très virulent, à des guerres de religion aujourd’hui encore très meurtrières ou à ces  » fous de Dieu  »  capables de sacrifier leur vie et celle des autres pour des idées religieuses.

Quelle réforme de la laïcité ?

Fait inquiétant pour la laïcité : le jour même de la rencontre entre Emmanuel Macron et le Pape François, passait en deuxième lecture à l’Assemblée nationale la loi dite **« de confiance** » accordant aux religions une place à part dans la République. Au lieu de les soumettre aux mêmes obligations que tout représentant d’intérêt (les lobbies), le Président leur accorde un statut très particulier qui contredit le fait que l’Etat est censé ne reconnaître ni ne salarier aucun culte.

Pire encore, l’autre volet du projet de loi ouvre la possibilité pour les cultes d’obtenir et de gérer des immeubles à objet lucratif. Un moyen d’aspirer de façon détournée des subventions publiques, mais surtout le moyen d’utiliser la manne financière venant de pays étrangers, en opposition flagrante avec la loi de laïcité, déjà mise à mal s’agissant du financement des mosquées et des imams.

Si une réforme de la laïcité est nécessaire, elle doit aller dans le sens de la loi de 1905 :

* en **mettant fin à l’exception concordataire** en Alsace et en Moselle, qui constitue un véritable scandale dans la France républicaine. Le maintien du statut clérical d’exception favorise outrageusement les cultes « reconnus » : catholicisme, luthérianisme, calvinisme, et judaïsme. Plusieurs milliers de religieux sont payés à des indices de la fonction publique, ce qui représente un détournement de près de 40 millions € pour financer les religions.
* en **s’insurgeant contre le financement public d’enseignements à caractère privé**. Le gouvernement verse au titre des lois Debré-Guermeur-Rocard, en remboursement des salaires des maîtres du privé, la somme de 7 milliards € à l’enseignement privé. Cette somme détournée de sa mission d’origine, l’Ecole de la République, représente l’équivalent de 200 000 postes d’enseignants (charges comprises).
* en **abrogeant l’article 89 de la loi de décentralisation du 13 août 2004** qui impose un financement à toutes les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées hors territoire communal.
* en **supprimant toutes les subventions locales**, officielles ou plus ou moins déguisées.

Aujourd’hui, l’acceptation du titre de chanoine rompt avec la neutralité que devrait s’imposer un président de la République française qui n’a pas à endosser les héritages qui entrent en contradiction avec son principe d’organisation politique et sociale.

En soutenant en somme que seule la religion en général et la religion catholique en particulier ouvrirait sur le sens profond de la vie humaine et qu’elle mériterait ainsi un privilège public, Emmanuel Macron a fait une profession de foi discriminatoire…

[***Albert Ricchi***](https://reformeraujourdhui.blogspot.com/)

**\**Albert Ricchi nous a accordé l’autorisation de reproduire son article fondateur et de le présenter sur le site notre Association. Qu’il en soit chaleureusement remercié : son combat est le nôtre !***

[https://reformeraujourdhui. blogspot.com/2018/06/quand-le- chanoine-emmanuel-sattaque-la. html](https://reformeraujourdhui.blogspot.com/2018/06/quand-le-chanoine-emmanuel-sattaque-la.html)

[https://reformeraujourdhui. blogspot.com/](https://reformeraujourdhui.blogspot.com/)

**\_\_\_\_\_\_\_\_**